

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Quand-l-Etat-occultait-le-nuage-de>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Quand l'État occultait le nuage de Tchernobyl**

16 décembre 2005

Quand l'État occultait le nuage de Tchernobyl

Nucléaire . Une étude, remise à la justice, pointe les silences des autorités quant aux conséquences de la catastrophe dans l'Hexagone.

Le secret n'en est (presque) plus un. En 1986, trois jours après l'explosion du réacteur numéro 4 de la centrale nucléaire de Tchernobyl, un nuage radioactif est passé au-dessus de l'Hexagone. Une étude, remise à la juge d'instruction Marie-Odile Bertella-Geoffroy, en charge de l'affaire depuis 2001, affirme que les autorités de l'époque ont mis de côté certaines informations sur cette radioactivité.

Selon le rapport, le Service central de protection contre les rayons ionisants (SCPRI) aurait eu connaissance de données précises sur l'étendue de la contamination du territoire français, après le passage du nuage. Mais n'en n'aurait pipé mot. Le nuage s'est arrêté à la frontière franco-allemande, déclaraient à l'époque les responsables du SCPRI. Le 6 mai 1986, le ministère de l'Agriculture du gouvernement de Jacques Chirac assurait ainsi que « le territoire français, en raison de son éloignement, a été totalement épargné par les retombées de radionucléides consécutives à l'accident de la centrale de Tchernobyl ». Dans la foulée, le ministère de la Santé déclarait que « la santé publique n'est aucunement menacée par les conséquences de l'accident de Tchernobyl », ce qui n'a toujours pas été prouvé. Quoi qu'il en soit, le discours rassurant se fissure au rythme des recherches.

La semaine dernière, Marie-Odile Bertella-Geoffroy a soumis le rapport aux parties civiles : la Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité (CRIIRAD), l'Association française des malades de la thyroïde (AFMT), ainsi que plus de quatre cents plaignants à titre individuel. Les conclusions de l'étude n'apportent « rien de nouveau », affirme le président de la CRIIRAD, Roland Desbordes, qui avait eu connaissance d'un précédent rapport d'étape, déposé auprès de la magistrate en mars 2005. Le militant réserve ses commentaires, en attendant d'avoir épluché le rapport complet. Et de s'assurer qu'il est « béton ». Le cas échéant, nombre de responsables d'État pourraient être mis en examen.

De son côté, le réseau d'associations Sortir du nucléaire pavoise. Ses alertes ont de plus en plus d'écho. « Ce rapport montre clairement que des mesures radioactives ont été "occultées" par les autorités de contrôle », assure l'association, sans que l'étude ait été rendue publique, évoquant « un

véritable mensonge d'État ».

Les plaignants ont jusqu'au 9 mars 2006 pour se prononcer sur le rapport. À quelques semaines du vingtième anniversaire de la catastrophe industrielle.